

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2010**

Séance ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. CHARZAT Gérard, Maire.

Absents : J-M. AURIOL donne procuration à S. JOCARD, M. BOULAY.

Secrétaire de séance : M. DRONIOU.

Approbation et signature du PV de la réunion du 1^{er} avril 2010.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le Maire informe que l'ASLO cyclo demande une subvention exceptionnelle pour l'organisation cette année des 30 ans du club, du jumelage avec le club de La chapelle des marais et des 10 ans de l'école cyclo. A cette occasion, la commune offre un trophée et le vin d'honneur.

N. BOITELLE informe que l'association Alzheimer ne demande pas de subvention car elle bénéficie des recettes de la marche organisée le 20 juin à Orchaise.

Subvention à la fanfare : 9 voix pour donner 1 000 € et 5 voix pour donner 1 100 €.

Subvention à la Prévention Routière : 2 abstentions (P. ULMI, S. JOCARD), 1 contre (T. CHAMPION).

Vote des subventions : 4 conseillers s'abstiennent car faisant partie de bureaux d'associations subventionnées (J.M. AURIOL, ASLO Pétanque, N. DE CLERCQ, ASLO Danse et Culture du Val de Loire, P. ULMI, ASLO Football, N. BOITELLE, UNRPA).

Le conseil municipal vote les subventions suivantes pour 2010 :

Association Sports et Loisirs d'Orchaise (ASLO) - poste animateur jeunes	6 500 €
Association Sports et Loisirs d'Orchaise (ASLO) - fonctionnement	4 500 €
ASLO Cyclo (30 ans du club)	300 €
Fanfare d'Orchaise	1 000 €
Section locale de l'UNRPA	100 €
Amicale des sapeurs pompiers d'Orchaise	500 €
Société de chasse d'Orchaise	100 €
Syndicat d'initiative de la vallée de la Cisse	50 €
Foyer socio-éducatif du collège d'Onzain	200 €
Comité départemental de la Croix Rouge	100 €
C.A.U.E.	90 €
Association pour le mémorial de la résistance à Seillac	100 €
Cercle généalogique de Loir-et-cher	100 €
Association des Maires de Loir-et-Cher	336 €
Jeunes sapeurs pompiers d'Herbault	150 €
ADMR de la Cisse	300 €
Le Souvenir Français - comité d'Herbault	30 €
Centre de Formation des Apprentis - Blois	120 €
Association des Secrétares de mairie de Loir-et-Cher	30 €
AFORPROBA - Blois	120 €
Association des conciliateurs de justice	100 €
Restaurants du cœur 41	100 €
Prévention Routière Blois	50 €
Association des Maires Ruraux de France	94 €
Groupe d'Amis Spéléologues (St-Denis en Val)	150 €
TOTAL	15 220 €

LOTISSEMENT DE LA CORNE DU CERF II : PRIX DES TERRAINS

E. ROULLEAU explique le tableau des prévisions de prix distribué aux conseillers lors du dernier conseil.

Le conseil municipal fixe le prix de vente de chaque terrain selon ses caractéristiques et décide de procéder à la commercialisation des terrains avec les futurs acquéreurs aux conditions suivantes :

Terrain n°	Surface en m²	Prix de vente
1	723	42 000 €
2	758	44 000 €
3	880	51 000 €
4	836	49 000 €

LOTISSEMENT DE LA CORNE DU CERF II : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISSION CSPS (Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé)

Suite à la consultation concernant la mission CSPS pour les travaux de viabilisation de l'extension du lotissement, 3 offres ont été reçues en mairie (Bureau Veritas, Apave, AB coordination).

Le conseil décide de retenir l'entreprise A B COORDINATION à Romorantin (41) pour une mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé dans le cadre des travaux de viabilisation de l'extension du lotissement de la Corne du Cerf pour un montant de 853.95 € T.T.C.

TRAVAUX RUE DE TOUCHE MOREAU : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE :

Suite à la réception de 2 devis concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie et d'aménagements rue de Touche Moreau **le conseil décide de retenir le bureau ECMO à Blois (41) pour une mission de maîtrise d'oeuvre dans le cadre des travaux de voirie et d'aménagements rue de Touche Moreau pour un montant de 13 993, 20 € T.T.C.**

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Maire explique la nécessité d'une décision modificative budgétaire si près du vote du budget suite au don à la commune d'un montant de 28 070 € provenant d'un administré qui souhaite rester anonyme.

L'administré a demandé que cette somme soit utilisée pour un investissement destiné aux jeunes. Le comité consultatif des sports a envisagé la construction d'un espace multisports sur le plateau bitumé au fond du stade ; projet accepté par le donateur.

Le conseil municipal approuve ce projet et décide d'inscrire les crédits en dépenses d'investissement pour 28 070 €.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES D'HERBAULT :

Le conseil désigne Mme Noëlline BOITELLE, titulaire et Mme Evelyne DAURON, suppléante, pour représenter le conseil au RAM d'Herbault.

TABLEAU DES VOIES COMMUNALES :

Le Maire rappelle au conseil sa délibération du 29 janvier 2010 approuvant les changements dans les longueurs de voirie communautaire (retrait de la rue de Touche moreau) et informe qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau de classement des voies communales.

Le conseil municipal décide de mettre à jour le tableau de classement des voies communales (12 219 m de voies communales, 8 714 m de voies communautaires et 8 210 m de voies à caractère de places).

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Le Maire rend compte des mutations d'immeubles reçues en mairie et de ses décisions qui s'y rapportent. Pas de préemption pour le terrain situé 3 bis, rue de la Mulotière.

.../...

EXPLOITATION DE PARCELLES AGRICOLES A LA CORNE DU CERF :

Le Maire lit le courrier de l'EARL La Vaslière en date du 19/04/2010 qui demande la permission de continuer d'exploiter 2,75 hectares de terres appartenant à la commune et situés à la Corne du Cerf. Il Informe que les parcelles n'ont pas été cultivées ni entretenues en 2009 et qu'il est envisagé de se servir de ces terrains pour remplacer le terrain d'entraînement de football qui a besoin d'être entretenu.

Le conseil municipal décide (par 13 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (M. CHARZAT) **de ne pas autoriser l'EARL La Vaslière à exploiter les parcelles situées à la Corne du Cerf.**

AFFAIRES DIVERSES :

- Le Maire :
 - informe le conseil des ventes de terrains soumises au droit de préemption de la SAFER au cours du 4^{ème} trimestre 2009.
 - informe du courrier de la Conservation du château de Blois au sujet du projet de restauration du retable d'Orchaise mis en dépôt au château de Blois depuis 1977. M. SLOVAK accepte de faire partie du comité de pilotage avec les représentants de la mairie de Blois et de la Conservation régionale des monuments historiques pour préciser les modalités de cette restauration.
 - informe du courrier de Me RABOURDIN, Notaire à Landes le Gaulois, au sujet de la succession de M. MAKHLOUFI récemment décédé et propose de répondre que la commune est intéressée par la parcelle ZD 62 située à la corne du cerf et la parcelle ZC 24 située chemin de la Pierre de Landes.
- J.L.SLOVAK :
 - informe que le terrain central du clos de la mulotière a été piqueté en vue des travaux d'aménagements.
 - informe que les travaux de réfection de voirie de la rue de Molineuf vont débuter en mai et que les potelets avec chaîne prévus sur la place de l'église, les couvercles métalliques pour l'ossuaire et le caveau provisoire et les poteaux amovibles au cimetière ont été commandés.
- E. DAURON :
 - demande où en est le projet d'école de musique : le Maire répond qu'il n'y pas de nouveau.
 - informe que le groupe de travail "cimetière" a fait un premier relevé des tombes susceptibles d'être reprises par la commune du fait de leur non entretien et de leur mauvais état.
- F. DOMBRE :
 - informe de la randonnée éco-citoyenne du 9 mai.
- J. DRONIOU :
 - informe que le propriétaire qui a bénéficié d'un dégrèvement de redevance d'assainissement a réalisé à sa charge les travaux de rejointoiement des pierres situées au niveau bas des contre forts du mur extérieur de l'église.

Séance close à 22 h 50.

Prochain conseil : VENDREDI 28 MAI.

Fait à Orchaise, le 3 mai 2010

Le Maire,

Gérard CHARZAT